

Politique concernant la formation

Coopérative d'habitation _____

Adoptée le _____

Modifiée le _____

Table des matières

Introduction.....	3
1. Définitions	3
2. Application et mise en œuvre	4
3. Parcours adaptés de formation.....	4
4. Plan annuel de formation.....	4
5. Budget annuel de formation	5

Introduction

La formation constitue un élément essentiel au bon fonctionnement de la coopérative. Le 5^e principe coopératif prévoit en effet ce qui suit :

5. Éducation, formation et information

Les coopératives fournissent à leurs membres, représentants élus, dirigeants et employés la formation requise pour pouvoir contribuer efficacement au développement de leurs coopératives. Elles informent le grand public, et notamment les jeunes et les leaders d'opinion, de la nature et des avantages de la coopération;

Normalement, le contrat que conclut la Coopérative avec chacun de ses membres (contrat de membre) comporte des engagements réciproques de la Coopérative et du membre en ce qui a trait à la formation.

La Politique de formation et d'éducation est adoptée par le conseil d'administration afin de structurer et d'encadrer les activités de formation au sein de la Coopérative.

Notons qu'il s'agit ici d'un modèle proposé par le Mouvement coopératif en habitation. La coopérative se donne des règles de fonctionnement différentes selon les besoins et la réalité de la coopérative d'habitation sans toutefois enfreindre les dispositions légales prévues au Code civil du Québec ou à la *Loi sur les coopératives* tout en se conformant aux obligations contenues dans la convention d'exploitation, aux règlements et autres politiques de la Coopérative.

1. Définitions

Dans le cadre de la présente politique, les termes suivants signifient :

Fédération : La fédération de coopératives d'habitation desservant le territoire où est située la Coopérative.

Comité : Le Comité de gestion de la participation.

Conseil d'administration : Le conseil d'administration de la Coopérative.

Coopérative : la Coopérative d'habitation _____

2. Application et mise en œuvre

La Coopérative offre à ses membres, administrateurs, dirigeants et employés la formation requise afin qu'ils acquièrent et maintiennent les connaissances et les compétences nécessaires à leur participation aux activités de la coopérative.

Le Comité de gestion de la participation (*ou un autre comité ou encore le conseil d'administration*) est chargé de l'application de la présente politique. Il fait rapport annuellement au conseil d'administration de ses activités en matière de formation et d'éducation (*le cas échéant, le rapport sur les activités de formation peut être inclus dans le rapport général du comité*).

Un membre du Comité est désigné comme responsable de la formation. À ce titre, cette personne voit à :

- Élaborer et mettre à jour des parcours adaptés de formation;
- Préparer un plan annuel de formation;
- Évaluer les activités de formation auprès des participants;
- Préparer et présenter au conseil d'administration un rapport portant sur les activités de formation et sur l'évaluation de celles-ci;
- Proposer un projet de budget annuel pour la formation des membres.

3. Parcours adaptés de formation

Le Comité élabore un parcours de formation adapté au profil de participation des membres. Le parcours de formation précise les formations obligatoires et optionnelles pour les profils de participation suivants :

- Toutes les personnes membres de la coopérative (incluant les administrateurs);
- Tous les administrateurs de la Coopérative (incluant les dirigeants);
- Chacun des dirigeants de la Coopérative;
- Les employés (direction générale) ;
- Les membres des différents comités de la Coopérative.

Le parcours de formation est adopté par le conseil d'administration.

4. Plan annuel de formation

En collaboration avec le conseil d'administration et les responsables des comités de la Coopérative, le Comité de gestion de la participation élabore un plan annuel de formation. À cette fin, le Comité :

- Identifie les besoins prioritaires de la Coopérative en matière de formation, après consultation des responsables de chaque comité de la Coopérative et du conseil d'administration;
- S'informe auprès de la Fédération des formations disponibles et de la programmation des formations données par celle-ci.

Le plan annuel de formation est adopté par le conseil d'administration.

5. Évaluation des formations

Le responsable de la formation évalue chacune des activités de formation, en demandant aux participants de remplir le formulaire d'évaluation fourni en annexe à la présente politique.

6. Rapport au conseil d'administration

Annuellement, le Comité fait rapport au conseil d'administration sur les activités de formation. Le rapport indique pour chaque activité de formation :

- La date de l'activité;
- Le formateur;
- Le nombre de participants;
- Le coût de la formation;
- L'évaluation de la formation.

Le rapport mentionne également toute mesure suggérée afin d'améliorer la formation au sein de la Coopérative.

7. Budget annuel de formation

En fonction des besoins identifiés, le conseil d'administration prévoit un budget annuel de formation.

La Coopérative se donne pour objectif de consacrer au moins __ % de ses revenus à la formation.

Politique adoptée par le conseil d'administration le _____

Secrétaire

Date

Président

Date

FORMULAIRE D'ÉVALUATION DES FORMATIONS

Nom du participant : _____

Titre de la formation : _____

Date de la formation : _____

Nom du formateur : _____ Organisme : _____

Indiquez votre degré d'accord à l'égard de chacun des énoncés présentés ci-dessous, en utilisant l'échelle suivante.

1 = tout à fait en désaccord 2 = en désaccord 3 = plus ou moins en accord 4 = en accord 5 = tout à fait en accord

Les objectifs de la formation étaient clairs et précis	1	2	3	4	5
Le contenu de la formation correspondait à mes besoins et à mes préoccupations	1	2	3	4	5
Les techniques d'enseignement ont favorisé l'apprentissage	1	2	3	4	5
Les exercices et les activités étaient pertinents à la formation	1	2	3	4	5
Le formateur communiquait d'une façon claire et dynamique	1	2	3	4	5
Le formateur a respecté le rythme d'apprentissage des participants	1	2	3	4	5
Cette formation m'a permis d'augmenter mon niveau de connaissance et d'habileté	1	2	3	4	5
Je compte mettre en application ces nouvelles compétences dès mon retour au travail	1	2	3	4	5
Je recommanderais cette formation à mes collègues de travail	1	2	3	4	5

Commentaires et recommandations:
